

REGLEMENT DES FOULEES DES TOURS DE MONT-SAINT-ELOI 2022

1. ORGANISATION

Les 29^e Foulees des Tours de Mont-Saint-Eloi sont des courses pédestres qui se dérouleront le dimanche 5 juin 2022 matin, elles sont organisées le Training club de Mont-Saint-Eloi, avec l'aide de nombreux bénévoles et le soutien de la commune de Mont-Saint-Eloi et de nombreux partenaires.

2. COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR

Training Club de Mont-Saint-Eloi

23 rue du Général Barbot - 62144 Mont-Saint-Eloi

email : fouleesdestours@gmail.com

3. ÉPREUVES

Trois épreuves sont organisées :

- **La Classique** : course sur route (91%) et chemins (9%) d'une distance de **8,4 km** avec 120 m de dénivelé positif (soit 9,6 km-effort), départ à 10h, ouverte aux coureurs(euses) né(e)s en 2006 (cadets) et avant.
- **La Mythique** : course sur route (70%) et chemins (30%) d'une distance de **15,4 km** avec 210 m de dénivelé positif (soit 17,5 km-effort), départ à 9h30, ouverte aux coureurs(euses) né(e)s en 2004 (juniors) et avant.
- **La Diabolique** : course en milieu naturel (trail) principalement sur chemins (79%) d'une distance de **24,1 km** avec 360 m de dénivelé positif (soit 27,7 km-effort), départ à 9h, ouverte aux coureurs(euses) né(e)s en 2000 (espoirs) et avant.

Le départ et l'arrivée se déroulent place Hamilton à Mont-Saint-Eloi.

Les participant(e)s seront classés en fonction des catégories F.F.A. ci-dessous définies :

- Cadets de 16 à 17 ans : né(e)s en 2005 et 2006
- Juniors de 18 à 19 ans : né(e)s en 2003 et 2004
- Espoirs de 20 à 22 ans : né(e)s en 2000 à 2002
- Seniors de 23 à 39 ans : né(e)s en 1988 à 1999
- Masters 0 de 35 à 39 ans : né(e)s en 1983 à 1987
- Masters 1 de 40 à 44 ans : né(e)s en 1978 à 1982
- Masters 2 de 45 à 49 ans : né(e)s en 1973 à 1977
- Masters 3 de 50 à 54 ans : né(e)s en 1968 à 1972
- Masters 4 de 55 à 59 ans : né(e)s en 1963 à 1967
- Masters 5 de 60 à 64 ans : né(e)s en 1958 à 1962
- Masters 6 de 65 à 69 ans : né(e)s en 1953 à 1957
- Masters 7 de 70 à 74 ans : né(e)s en 1948 à 1952
- Masters 8 de 75 à 79 ans : né(e)s en 1943 à 1947
- Masters 9 de 80 à 84 ans : né(e)s en 1938 à 1942
- Masters 10 de 85 et plus : né(e)s en 1937 et avant

4. MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription exclusivement en ligne sur le site internet <https://www.njuko.net/fouleesdestours>

Le site est doté d'un module de paiement par carte bancaire sécurisé.

Le certificat médical ou la licence sont à télécharger en ligne.

Les inscriptions ne seront définitivement validées qu'à réception sur le site du paiement des droits d'inscription et d'une copie de la licence ou du certificat médical (voir article 6).

Un nombre maximum d'inscriptions est fixé par l'organisateur, les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception des dossiers complets.

La clôture des inscriptions est fixée au 1^{er} juin 2022 à 23h59.

Aucune inscription ne sera prise le jour de la course.

L'organisateur se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment si le maximum fixé est atteint.

5. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscriptions sont fixés à :

- La Classique 8 km : 9 € + 1 € de frais de gestion de l'inscription en ligne
- La Mythique 16 km : 11 € + 1,15 € de frais de gestion de l'inscription en ligne
- La Diabolique 24 km Trail : 18 € + 1,15 € de frais de gestion de l'inscription en ligne

6. LICENCE OU CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la transmission obligatoire de la copie :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste sur https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/200706_tableau_115_federations.pdf), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Les pièces justificatives devront être déposées sur le site d'inscription ou transmises par voie électronique avant la course.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude (ci-dessus) valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisateur n'est pas apte à vérifier l'authenticité des justificatifs transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

7. RÉTRACTATION

L'absence de participation ou l'abandon d'un coureur durant l'épreuve n'ouvrira à aucune indemnisation ou remboursement. Sauf accord préalable de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

8. RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera place Hamilton à Mont-Saint-Eloi (près des Tours) sur le site de départ et d'arrivée :

- Le vendredi 3 juin 2022 de 17h à 19h.
- Le samedi 4 juin 2022 de 14h à 18h.
- Le dimanche 5 juin 2022 à partir de 7h30.

9. VESTIAIRES ET SANITAIRES

Sauf contraintes sanitaires, des vestiaires seront à disposition des coureurs au stade du hameau d'Ecoivres, chemin des normands à Mont-Saint-Eloi, à 1700 m du site de départ et d'arrivée.

Des toilettes seront à disposition sur le site de départ et d'arrivée.

10. DEPARTS ET ARRIVEES

Les départs et les arrivées des trois courses auront lieu place Hamilton à Mont-Saint-Eloi.

11. CONTRÔLE

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine.

Les contrôleurs officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive. Des commissaires de course sont placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

12. RAVITAILLEMENT

Des postes de ravitaillement solide et liquide sont proposés sur le parcours au nombre de deux sur le 8 km et trois sur le 16 km.

Sur le trail de 24 km est en semi auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires et au minimum 50 cl d'eau, un ravitaillement solide (sucré et, si les conditions sanitaires le permettent salé) et liquide (eau, boissons sucrées), avec possibilité de remplir ses réserves personnelles, est proposé au kilomètre 13 et un ravitaillement en eau uniquement au kilomètre 18,5.

Des postes de rafraîchissement intermédiaires sont mis en place, selon les conditions météorologiques.

Un ravitaillement complet est proposé à l'arrivée pour les trois courses.

13. AUTRES REGLES SPORTIVES

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

L'usage de bâtons n'est pas autorisé.

14. CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est assuré par la société Nordsport via des puces jetables intégrées aux dossards.

En cas d'abandon, les concurrent(e)s doivent se signaler à l'organisateur qui retire la puce du dossard.

Le classement est établi sur le temps officiel (coup de pistolet).

15. LIMITE HORAIRE

Pour la course de 16 km, le temps de passage maximum au km 8,7 est de 1h10 (soit un rythme de 7,5 km/h ou 8 mn/km). Passés ce délais les concurrents seront considérés comme hors course et leur dossard leur sera retiré, ils pourront néanmoins rallier l'arrivée en suivant un parcours raccourci représentant une distance totale de 13,8 km.

Pour la course de 24 km le temps maximum alloué est de 3h30, l'épreuve se termine donc à 12h30 (arrêt du chronométrage), les concurrents arrivant hors délais ne seront pas classés. D'autre part le temps de passage maximum au ravitaillement du km 13 est de 1h50 (soit un rythme de 7 km/h ou 8mn30/km). Passés ce délais, les concurrents seront considérés comme hors course et leur dossard leur sera retiré, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route ou se faire rapatrier par l'organisation.

16. CLASSEMENT & RÉCOMPENSES

Chaque participant recevra un lot individuel qui lui sera remis sur la ligne d'arrivée.

Des prix (chèques cadeaux ou lots) seront remis aux trois premiers du classement général homme et femme de chaque course.

Les prix seront remis à l'arrivée selon un protocole qui sera précisé en fonction des consignes sanitaires.

Les classements sont communiqués sur internet dans la journée, en premier lieu sur www.fouleesdestours.com.

Les réclamations éventuelles sont à formuler dans les 24h par mail à l'organisateur pour la publication des résultats définitifs.

Les participant(e)s peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur internet en le signalant lors de leur inscription ou par mail à l'organisateur (pour la parution sur le site de la F.F.A. en faire la demande à dpo@athle.fr).

17. ASSURANCES :

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance souscrite auprès du Crédit Mutuel Nord de France.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

18. SECURITE

Les courses de 8 et 16 km se déroulent sur des voies totalement fermées à la circulation.

La course de 24 km se déroule principalement sur chemins en milieu naturel mais également en partie sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée ou les trottoirs. Les concurrents peuvent rencontrer d'autres usagers sur les chemins (piétons, VTT) avec lesquels il conviendra de partager l'espace avec cordialité.

Un poste de secours est assuré sur le site de départ et d'arrivée par l'UNASS Nord de France de Lesquin.

Un médecin est présent avec la capacité à se déplacer sur le circuit en cas de besoin.

Un poste de secours est assuré au kilomètre 13 avec la capacité à se déplacer sur le circuit en cas de besoin.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs).

19. RECOMMANDATIONS SANITAIRES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les participants s'engagent lors de leur inscription à respecter la charte d'engagement jointe en annexe à ce règlement, rappelant ce à quoi chacun s'engage dans le cadre d'une organisation raisonnée des événements et du respect de la santé et la sécurité générale.

Les coureurs devront respecter les obligations qui seraient imposées par les autorités le jour de la course et qui peuvent ne pas être connues lors de l'inscription (présentation d'un pass sanitaire, respect de jauges...).

20. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraîne la mise hors course du concurrent fautif.

21. ANNULATION & NEUTRALISATION

En cas de force majeure, de conditions climatiques, de consignes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser l'épreuve. Un remboursement partiel sera proposé, déduction faite des frais déjà engagés par les organisateurs, les modalités de remboursement seront communiquées aux participants au maximum un mois après l'annulation.

22. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

23. CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, les participant(e)s disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant en s'adressant à l'organisateur.

24. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à le respecter sans restriction.

ANNEXE 1 - CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement **les Foulées des Tours de Mont-Saint-Eloi 2021** je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières **en vigueur le jour de la course** en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- > Selon les consignes en vigueur le jour de la course, port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie.
- > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur des chemins.
- > Ne pas cracher au sol.
- > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle.
- > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique.
- > Respecter et laisser les lieux publics propres.
- > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.